



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

RECOURS CONTRE LE REFUS DE L'HOMOLOGATION DU CONCORDAT

1. **Débitrice: MJL SA**, Chemin d'Eysins 51, 1260 Nyon
2. **Remarques:** Les créanciers de MJL SA sont informés que la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal statuant à huis clos le 26 janvier 2012 sur le recours exercé par MJL SA contre le prononcé rendu le 29 juin 2011 par la Présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte refusant d'homologuer le concordat daté du 6 avril 2011, a prononcé:
 - I. Le recours est admis.
 - II. Le prononcé est annulé, le dossier étant renvoyé à la Présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte pour nouvelle instruction et nouvelle décision dans le sens des considérants.
 - III. L'arrêt est rendu sans frais.
 - IV. La présente décision sera publiée par le greffe, les frais de publication étant laissés à la charge de l'Etat.
 - V. L'arrêt est exécutoire.Le président : Pierre Hack

Tribunal cantonal
Cour des poursuites et faillites
Palais de justice de l'Hermitage
1014 Lausanne Adm cant

00735689

